

CONFIDENTIEL

Rencontre au niveau ministériel entre la Communauté européenne et ses Etats membres et les Etats de l'Association européenne de libre-échange (Luxembourg, 9 avril 1984)

1. La rencontre de Luxembourg a largement rempli les espoirs que les pays participants y avaient mis, en particulier la Suisse. Conçue pour dresser un bilan de plus d'une décennie de coopération de libre-échange et pour tracer les orientations à retenir pour poursuivre, approfondir et élargir cette coopération dans le cadre et au-delà des accords de libre-échange, cette rencontre présentait en effet plusieurs dangers. Elle courait tout d'abord le risque de voir la plupart des Ministres se limiter à des considérations de caractère général et formel, ce qui n'aurait pas manqué de susciter ou d'accroître le scepticisme des opinions publiques sur la volonté ou la possibilité des pays européens d'aborder de manière réaliste et concrète les problèmes et défis qui leur sont communs. Il n'était par ailleurs pas exclu a priori qu'elle soit l'occasion d'une confrontation entre deux modèles de coopération économique, certes non antagonistes, mais néanmoins sensiblement différents dans leurs finalités. On pouvait enfin légitimement craindre, du côté suisse, que la rencontre en question ne soit "récupérée" par les pays de la Communauté, avec l'assentiment tacite ou ouvert de divers pays de l'AELE (notamment certains pays nordiques) afin d'entraîner ces derniers dans le conflit d'intérêts économiques et commerciaux qui opposent la Communauté aux Etats-Unis et au Japon. Tel n'a pas été le cas et on doit se réjouir que l'esprit européen au meilleur sens du terme ait prévalu à Luxembourg le 9 avril 1984.



2. La déclaration commune adoptée par les Ministres en fin de séance précise un certain nombre d'objectifs en matière de coopération entre les 17 pays membres du Système européen de libre-échange et définit diverses actions concrètes à la réalisation desquelles ils entendent oeuvrer (cf. chiffre 3 ci-dessous). Les déclarations individuelles faites par chacun des Ministres présents de même que par le représentant de la Commission des Communautés européennes ont toutefois donné l'occasion à chacun d'entre eux de faire ressortir sa sensibilité propre sur l'avenir de cette coopération et la manière de l'aborder. Ce volet de la rencontre de Luxembourg en a très certainement été un des points centraux, tant il est vrai que l'adoption d'une déclaration commune ne peut en soi garantir la pleine réalisation effective des objectifs qu'elle contient.

Le point le plus frappant de la réunion du 9 avril réside à cet égard dans le contenu des déclarations faites par les représentants des Etats membres de la Communauté vis-à-vis des Ministres des pays de l'AELE. Celui-ci est en effet apparu libre des préjugés "dogmatiques" qui avaient trop souvent, dans le passé, créé des tensions dans les relations entre les deux groupes. Particulièrement remarquable à cet effet a été l'insistance mise par plusieurs Ministres des Etats membres de la Communauté (notamment MM. Genscher et Howe) sur le fait que celle-ci ne saurait être assimilée à l'Europe et que la force et le dynamisme de l'Europe impliquaient nécessairement qu'elle soit comprise dans une large acception. Les pays de l'AELE ont dans ce sens une place et un rôle irremplaçables. L'expression de ce sentiment a d'ailleurs été illustrée par divers Ministres des Etats membres de la Communauté par des références explicites au Conseil de l'Europe, au CERN, à l'ESA, ainsi qu'à la Convention européenne des droits de l'homme. La plupart des Ministres des Etats membres de la Communauté ont par ailleurs mis dans leur déclaration un accent particulier sur la nécessité de lutter contre toutes les formes

de protectionnisme à l'échelon européen et mondial, une attitude qui a été particulièrement bien accueillie par les pays de l'AELE, pour lesquels le maintien d'un système multilatéral d'échanges ouvert est une nécessité vitale. Enfin, les Ministres des Etats membres de la Communauté ainsi que la Commission par la voix de son Vice-Président en charge des relations extérieures ont relevé non seulement leur disponibilité à poursuivre et étendre la coopération avec les pays de l'AELE mais encore de continuer à le faire sur la même base pragmatique et équilibrée que par le passé, le cadre institutionnel n'étant pas déterminant en la matière.

Les Ministres des pays de l'AELE avaient pour leur part exprimé auparavant, dans leurs déclarations, des idées largement semblables en mettant toutefois un accent particulier de leur côté sur l'homogénéité de l'espace économique européen et les potentialités d'une coopération constructive avec la Communauté, coopération à laquelle ils étaient ouverts dans le même esprit que par le passé. On peut noter dans ce contexte que la déclaration suisse (cf. annexe) a été particulièrement bien reçue par les Ministres des Etats membres et que divers d'entre eux (France, RFA, Grande-Bretagne, Pays-Bas) y ont même fait une référence explicite lors de leur propre intervention.

3. Du point de vue opérationnel, les points forts de la déclaration commune adoptée par les Ministres à l'issue de la rencontre de Luxembourg sont les suivants :

En ce qui concerne le perfectionnement des relations de libre-échange : la reconnaissance de l'existence d'un espace économique européen; l'opportunité d'oeuvrer en vue d'en renforcer l'homogénéité de telle sorte que les entreprises européennes puissent un jour considérer la zone européenne de libre-échange comme leur marché intérieur propre; la nécessité et l'urgence dans ce contexte d'une facilitation des formalités aux frontières et de l'élimination des obstacles non tarifaires notamment.

En ce qui concerne les relations qui vont au-delà du cadre des accords de libre-échange : l'urgente nécessité de mettre en valeur le potentiel scientifique et technique européen; l'importance de mieux aborder ensemble les questions relatives à l'environnement; la nécessité d'une concertation suivie en matière de politique économique et monétaire; le rôle essentiel des échanges d'informations sur des domaines ne faisant par l'objet de coopération afin d'éviter que la poursuite de politiques autonomes ne crée des disparités d'évolutions entre les 17.

Enfin, en ce qui concerne leur attitude vis-à-vis des questions mondiales, les Ministres sont convenus de renforcer leurs consultations et échanges d'informations à l'égard des problèmes économiques et des difficultés commerciales dans l'objectif d'un renforcement du système commercial ouvert et multilatéral et dans le respect des engagements pris au sein de l'OCDE, du GATT et d'autres enceintes internationales.

4. La rencontre du 9 avril à Luxembourg aura été riche en expressions de disponibilité à une véritable coopération européenne et en suggestions propres à développer cette coopération. Ainsi que l'a relevé le Vice-Président de la Commission des CE, "le diable se cache toutefois dans les détails" de mise en oeuvre de cette coopération. Tous les Ministres présents ont aussi montré qu'ils en étaient parfaitement conscients. Ils ont toutefois jugé de manière étonnamment unanime que les difficultés de détail justifiaient un engagement d'autant plus résolu de la part de chacun d'entre eux afin de réaliser de manière pragmatique et ouverte entre eux - et avec leurs partenaires non européens - les objectifs qu'ils se sont donnés dans leur déclaration commune. Ils ont relevé à de multiples reprises et avec insistance que l'acuité des problèmes internationaux, les potentialités inexploitées de l'Europe et leur expérience de coopération passée soulignaient la nécessité et la possibilité d'oeuvrer à la réalisation de ces objectifs.

Pour ce qui est de la Suisse, la manière dont s'est déroulée et les résultats de la rencontre de Luxembourg sont particulièrement importants et positifs. Cette rencontre a largement confirmé l'approche qui est la sienne en matière de coopération à l'échelle européenne, elle a défini un socle réaliste pour la poursuite de cette coopération et a écarté diverses craintes que nous aurions pu avoir d'une tendance à l'isolement de notre pays au sein du concert européen du fait de la spécificité de ses institutions et des impératifs de sa politique extérieure.

* * *

Annexes mentionnées

10.4.1984



Eidgenössisches Departement
für auswärtige Angelegenheiten
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
Integrationsbureau

3003 Bern,
3003 Berne, le 11 avril 1984

Département fédéral des Affaires étrangères
Département fédéral de l'Economie publique
Bureau de l'intégration

777.231 - Mi/st

So, Sb, Ja, vT, Rb, A, Ly, Gi, Md;
Lu, Wb, Fu, vW, Mm, Mi, Ts

DFAE : Secrétariat du Chef du Département
Secrétaire d'Etat
Division politique I (+ 1 ex. Service Conseil de
l'Europe)
Direction des organisations internationales
Direction du droit international public
Secrétariat politique
Service économique et financier

Ambassades de Suisse à Helsinki, Lisbonne, Oslo, Stockholm,
Vienne; Athènes, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Dublin,
La Haye, Londres, Luxembourg, Paris, Rome; Madrid,
Ottawa, Tokyo, Washington

Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève
Représentation permanente de la Suisse auprès du Conseil
de l'Europe, Strasbourg
Délégation suisse près l'OCDE, Paris
Mission permanente d'observation de la Suisse auprès
des Nations Unies, New York

Rencontre au niveau ministériel entre la CE
et ses Etats membres et les Etats de l'AELE
(Luxembourg, 9 avril 1984)

Veillez trouver en annexe une note de synthèse relative à la
réunion susmentionnée ainsi que la déclaration commune publiée
à l'issue de la rencontre de Luxembourg. Nous vous faisons
tenir également copie de la déclaration du Chef de la délégation
suisse.

Nous tenons à remercier notre Ambassadeur à Luxembourg de la
précieuse assistance fournie sur place à la délégation suisse.

Toute la préparation de cette réunion a bénéficié du travail
précis et de l'appui constant de notre Mission auprès des CE
à Bruxelles. Nous ne voudrions pas manquer d'en remercier son
Chef et ses collaborateurs.

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP

P. L. Girard
(Pierre-Louis Girard)

Jumbo-Meeting
Luxembourg, 9 avril 1984

Berne, le 2 avril 1984
Mi/st

D é l é g a t i o n

- M. le Conseiller fédéral Kurt Furgler
Chef du Département fédéral de l'économie publique
Chef de délégation
- M. le Secrétaire d'Etat Cornelio Sommaruga
Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques
extérieures
- M. l'Ambassadeur Carlo Jagmetti
Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
- M. l'Ambassadeur Franz Blankart
Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève
- M. le Ministre Pierre-Louis Girard
Bureau de l'intégration du DFAE/DFEP
- M. Hilmar Ospelt
Vice-Chef du Gouvernement, Vaduz
- M. Benno Beck
Chef de l'Office de l'économie publique, Vaduz

Déclaration du Conseiller fédéral Kurt Furgler à l'occasion
de la réunion ministérielle entre les pays de l'AELE et la
Communauté européenne et ses Etats membres
(Luxembourg, 9 avril 1984)

Un même 9 avril, mais en 1938, Paul Claudel notait dans son Journal : "Il ne suffit pas qu'il y ait en nous pensée : il faut que l'âme se saisisse elle-même comme source de pensée (par conséquent se ressent active). Autrement on pourrait dire IL PENSE (en moi), comme on dit : IL PLEUT".

Qu'en est-il pour nous ?

L'objectif que nous nous étions assigné en 1972 était ambitieux. Il pouvait l'être car il correspondait à des intérêts bien compris et répondait à l'aspiration de nos pays - et de nos peuples - de contribuer selon leurs possibilités propres au renforcement économique de l'Europe. Le succès de cette expérience, vécue dans un contexte économique dont nous aurions eu peine à imaginer la sévérité à l'époque, nous indique la voie de son développement et de son approfondissement. Ceux-ci répondent, aujourd'hui plus que jamais, à une nécessité économique profonde.

Cette nécessité doit nous inciter à persévérer dans le même esprit qui nous a animés jusqu'ici et j'aimerais en profiter pour rendre hommage à nos partenaires de la Communauté d'avoir, collectivement et individuellement, oeuvré au succès de notre expérience. Elle doit aussi, de manière très concrète, nous conduire à perfectionner nos rapports de libre-échange de telle sorte que nos industries puissent un jour considérer

la zone européenne de libre-échange comme leur propre marché intérieur. La déclaration commune que nous allons adopter tout à l'heure reflète cette préoccupation et identifie diverses voies d'action. Je tiens à cet égard à souligner tout particulièrement l'importance majeure que nous attribuons à la simplification des règles d'origine. Celles-ci sont au coeur du mécanisme de libre-échange. La concrétisation de la préférence que nous sommes convenus de nous accorder mutuellement en matière commerciale dépend de leur fonctionnement. Nous croyons par ailleurs que le temps est venu d'étendre le libre-échange pleinement à nos exportations réciproques, afin de répondre aux impératifs de la division du travail en Europe, stimulée par ce même libre-échange, ainsi que d'examiner les moyens d'améliorer les mécanismes de nos accords visant au règlement d'éventuels différents.

Les difficultés que nos économies ont traversées durant ces dix dernières années - et les défis majeurs auxquels elles sont plus que jamais confrontées - ont mis en évidence leurs forces et leurs faiblesses. Diverses de ces dernières demandent pour être mieux maîtrisées une action qui s'étend au-delà des frontières nationales. Le cadre européen et le capital de coopération sur lequel nous pouvons d'ores et déjà nous appuyer constituent à cet égard des instruments privilégiés. Certains domaines économiques appellent de manière prioritaire un renforcement de notre coopération. La recherche scientifique et technique en est un exemple concret et je me réjouis de la large convergence de vues qui existe entre nous sur ce point. Dans d'autres domaines

- tels que les services -, des nouvelles actions de libéralisation ou d'harmonisation sont souhaitables, ne serait-ce que parce que la frontière entre l'échange de produits et celui de services tend, dans bien des cas, à s'estomper. Il importe par conséquent que nous en tenions aussi compte dans nos relations réciproques.

Je tiens également à dire combien nous apprécions les échanges d'informations réguliers que nous avons avec la Commission des Communautés européennes dans divers secteurs de nos politiques autonomes, notamment en matière d'environnement, de transports et de politiques économique et monétaire. La possibilité d'approfondir ces échanges d'informations existe, de même que celle de les étendre à des domaines nouveaux. Nous y voyons, comme vous certainement, un complément utile et nécessaire à nos relations contractuelles en matière de libre-échange ou dans des secteurs économiques non couverts par celui-ci. Nous contribuons ainsi à éviter des disparités dues au seul fait d'une éventuelle méconnaissance de situations particulières.

Notre rencontre prend place, enfin, à un moment marqué par un regain de tensions protectionnistes et par l'existence d'une crise de confiance à l'égard du cadre de la coopération économique internationale. Elle précède toutefois aussi de peu une réunion ministérielle de l'OCDE où nous serons spécialement appelés à convenir de mesures concrètes en vue du renversement de ces tendances. Elle doit de plus être vue dans la perspective de la réunion de cet automne des Parties contractantes du GATT, durant laquelle nous serons amenés à

examiner les progrès faits dans la mise en oeuvre du programme de travail décidé par les Ministres en 1982. Ces deux échéances sont, aux yeux de mon gouvernement, de première importance. Le fait d'avoir édifié le plus grand système de libre-échange dans le monde, au sein duquel s'effectue un quart du commerce mondial, nous confère une responsabilité particulière au plan des relations économiques internationales. Le maintien d'un système multilatéral d'échanges ouverts, le retour à une croissance saine et durable et, en dernière analyse, la réduction du chômage qui affecte nos sociétés dépendent pour une large part des actions, individuelles ou collectives, des pays réunis autour de cette table.

Nous avons - la Communauté dans le Traité de Rome, les pays de l'AELE dans la Convention de Stockholm, et finalement ensemble dans nos accords de libre-échange - défini un certain nombre de principes et d'objectifs clés en matière de coopération économique et commerciale. Notre rencontre aura aussi été l'occasion d'en constater la valeur et d'en confirmer le bien-fondé. Il convient que ces principes et objectifs nous guident également dans notre action internationale. Il y a là un champ prometteur pour une approche - et le cas échéant une action - concertée, pragmatique et animée du même esprit qui nous a permis d'obtenir les résultats que nous célébrons aujourd'hui et sur lesquels nous pouvons encore construire.

L'Europe doit jouer pleinement son rôle à cet égard. Cela répond à la fois à son histoire et à sa vocation.

Le 11 mai 1940, en temps de crise, Gonzague de Reynold écrit à ses concitoyens suisses : "Mon peuple, à l'heure que nous traversons, dans cette Europe en fusion, ton indépendance, ton existence, rien ne te les garantit. (Rien, ni le droit, ni les traités, ni les promesses et paroles.) Rien, sinon ta volonté et capacité de produire, de maintenir, d'illustrer une forme de civilisation, une forme originale et sans laquelle la civilisation serait et se sentirait incomplète.

...

L'activité économique n'est point la civilisation : elle n'est que le support matériel. L'habileté technique n'est pas toute la culture : elle n'est qu'un instrument au service de l'esprit.

...

La civilisation est un principe spirituel. Elle est une âme qui entre dans un corps. Mais un corps d'où l'âme est sortie, a nom cadavre."

Il incombe à nous de ne point l'oublier. Il incombe à nous de sauver l'âme de l'Europe et nous aurons un corps vivant.

Rencontre au niveau ministériel
entre la Communauté européenne
et ses Etats membres et les
Etats de l'Association européenne
de libre-échange

Luxembourg, le 9 avril 1984

- Déclaration commune -

1. Soulignant l'importance toute particulière qu'ils attachent aux relations créées par les Accords de libre-échange entre la Communauté et les pays de l'AELE, les Ministres des Etats membres de la Communauté européenne et des Etats de l'Association européenne de libre-échange et la Commission des Communautés européennes se sont réunis pour dresser un bilan de plus d'une décennie de coopération de libre-échange et pour tracer les orientations à retenir pour poursuivre, approfondir et élargir la coopération dans le cadre et au-delà des accords de libre-échange.

2. Avec l'élimination, début 1984, des derniers obstacles tarifaires subsistants et des restrictions quantitatives affectant leur commerce de produits industriels, la Communauté et les pays de l'AELE ont atteint l'objectif qu'ils s'étaient assigné il y a plus de dix ans.

Ainsi a donc été édifié le plus grand système de libre-échange dans le monde au sein duquel s'effectue un quart du commerce mondial, qui comprend plus de 300 millions de consommateurs et que l'élargissement futur de la Communauté ne manquera pas d'étendre encore davantage. Cette réalisation a été

- 2 -

un élément majeur de la forte croissance du commerce entre les pays européens concernés. Le résultat atteint constitue un succès remarquable de la coopération européenne, en particulier si l'on prend en considération les difficultés économiques et les pressions protectionnistes rencontrées depuis les années soixante-dix.

Ce développement a contribué d'une manière substantielle aux progrès vers la reprise économique et devrait conduire à une nouvelle expansion du commerce.

C'est pourquoi les Ministres sont convaincus de l'importance de nouvelles actions pour la consolidation et le renforcement de la coopération dans le but de créer un espace économique européen dynamique profitable à leurs pays.

3. Dans cet esprit, les Ministres ont considéré essentiel de continuer à s'opposer aux pressions protectionnistes et de poursuivre les travaux en vue d'améliorer la libre circulation des produits industriels des pays concernés, notamment dans les domaines suivants : harmonisation des normes, élimination des obstacles techniques, simplification des formalités aux frontières et règles d'origine, élimination des pratiques commerciales déloyales, des aides publiques contraires aux accords de libre-échange, ainsi que l'accès aux marchés publics. Dans ce contexte, les efforts de la Communauté pour renforcer son marché intérieur sont particulièrement importants. Les Ministres sont convaincus que, comme par le passé, il sera possible de trouver des solutions bien équilibrées, basées sur la réciprocité, dans l'esprit des accords de libre-échange.

4. Les Ministres ont souligné l'importance que revêt une coopération continue, pragmatique et souple entre la Communauté et ses Etats membres et les Etats de l'AELE au-delà du cadre des Accords. Cette coopération s'est développée au cours des années dans de nombreux secteurs d'intérêt mutuel comme un prolongement naturel de relations commerciales en constante progression.

./.

Les Ministres sont convenus d'élargir et d'approfondir une telle coopération entre la Communauté et ses Etats membres d'une part, et les Etats de l'AELE, d'autre part. L'interdépendance économique grandissante entre la Communauté et les pays de l'AELE justifie, en particulier, une coopération dans la recherche et le développement. Les Ministres soulignent la nécessité d'accentuer ces efforts, par exemple dans le cadre du COST et dans les organismes qui réunissent certains des pays concernés, en particulier pour favoriser la mobilité des chercheurs européens. Ils souhaitent qu'une attention particulière soit réservée à certains domaines industriels et technologiques d'avenir, tels les télécommunications, les systèmes d'information ou les nouveaux média audiovisuels.

5. La coopération et/ou des consultations dans les domaines tels que les transports, l'agriculture, la pêche et l'énergie devraient s'intensifier.

Des consultations, des contacts ou des échanges d'informations sont également envisagés en ce qui concerne les conditions de travail, la protection sociale, la culture, la protection des consommateurs, l'environnement, le tourisme et la propriété intellectuelle, en tenant compte des travaux également poursuivis dans d'autres enceintes internationales, notamment le Conseil de l'Europe, et dans le respect des compétences de chacun.

6. Les Ministres confirment la nécessité de poursuivre les efforts requis pour appuyer et consolider la reprise économique et pour réduire le niveau inacceptablement élevé du chômage qui frappe en particulier les jeunes et crée un problème majeur pour les économies et sociétés de leurs pays, sans pour autant relancer l'inflation. Une concertation des politiques menées à cet égard sera recherchée. Une participation active des partenaires sociaux à ce processus est indispensable.

7. Enfin, par une coopération plus étroite l'Europe sera mieux à même de créer des conditions de croissance et de jouer un rôle plus important dans le monde, notamment en intensifiant les contacts dans le domaine de la politique économique et monétaire.

Dans cet esprit les Ministres sont convenus de renforcer leur consultations et les échanges d'informations à l'égard des problèmes économiques et des difficultés commerciales actuelles en vue de trouver des solutions équitables avec leurs principaux partenaires commerciaux en particulier, dans l'objectif d'un renforcement du système commercial ouvert et multilatéral. Ils rappellent à cet égard les engagements pris au sein de l'OCDE, du GATT et d'autres enceintes internationales.

Ils conviennent également de renforcer leurs consultations à l'égard des questions de développement, notamment dans le contexte du dialogue Nord-Sud, dans l'objectif d'une coopération plus étroite avec les pays en développement. Ils soulignent en particulier que l'intégration du Tiers Monde dans le système commercial multilatéral devrait être plus grande et que les problèmes d'endettement devraient être abordés d'une manière ordonnée.

Les Ministres sont convenus de poursuivre ces objectifs ensemble à la fois dans les enceintes internationales telles que l'OCDE, le GATT, le FMI, la Banque Mondiale ainsi que bilatéralement.

8. Les Ministres ont exprimé leur volonté politique d'œuvrer en vue de la réalisation des objectifs convenus.